

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 7 novembre 2022, à 20 h, à la Maison Saint-Louis au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Carine Durocher, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Benoit Duval

Absences motivées : Monsieur le maire Martin Dampousse
Madame la conseillère Geneviève Labrecque

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*
Me Johanne Fournier, *directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Clarification sur le remboursement des dépenses admissibles pour la participation du maire au COP27;
- Demande de précision sur les fins d'acquisition des immeubles sur le boulevard Lionel-Boulet.

Fin de la première période de questions.

2022-435 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

ADOPTÉE.

**2022-436 Dépôt – États comparatifs de la trésorière
Situation financière au 30 septembre 2022**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt des états comparatifs de la trésorière sur la situation financière de la Ville de Varennes au 30 septembre 2022 et le comparatif au 30 septembre 2021.

ADOPTÉE.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2022-437 **Approbation du procès-verbal Séance générale 4 octobre 2022**

Il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 4 octobre 2022 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe.

ADOPTÉE.

2022-438 **Approbation des comptes – Octobre 2022**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois d'octobre 2022 :

Fonds d'administration : **7 573 574.66 \$**

Chèques numéros 48278 à 48303, 48358 à 48392, 48485 à 48517, 48568 à 48570, 48573 à 48608 et 48716 à 48751 pour un montant de 330 477.62 \$

Chèques annulés 47669, 47743 et 47990 pour un montant total de 258.60 \$.

Paiements par dépôts directs numéros 48304 à 48354, 48393 à 48472, 48478 à 48484, 48518 à 48567, 48609 à 48700, 48708 à 48715, 48752 à 78811 pour un montant total de 1 707 905.37 \$.

Paiement par dépôts directs annulés numéros 48324 pour un montant total de 1 632.65 \$.

Paiements électroniques pour un montant total de 5 537 082.92 \$

Fonds des dépenses en immobilisation : **973 480.13 \$**

Chèque numéro 48355, 48356, 48473, 48701 et 48812 pour un montant total de 12 319.89 \$.

Paiements par dépôts directs 48357, 48474 à 48477, 48571, 48572, 48702 à 48707 et 48813 à 48816 pour un montant total de 961 160.24 \$.

TOTAL **8 547 054,79 \$**

Certificat de la trésorière numéro 3747

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2022-35 Règlement RM-VAR-204-3 modifiant le règlement numéro RM-VAR-204 concernant la circulation afin de modifier le montant des amendes et d'ajouter les frais de remorquage à même le constat d'infraction

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement RM-VAR-204-3 modifiant le règlement numéro RM-VAR-204 concernant la circulation afin de modifier le montant des amendes et d'ajouter les frais de remorquage à même le constat d'infraction.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2022-36 Règlement RM-VAR-205-1 modifiant le règlement numéro RM-VAR-205 relatif au stationnement hivernal afin d'ajouter diverses précisions et de modifier le tarif des constats et du remorquage des véhicules

Avis de motion est donné par madame la conseillère Carine Durocher

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement RM-VAR-205-1 modifiant le règlement numéro RM-VAR-205 relatif au stationnement hivernal afin d'ajouter diverses précisions et de modifier le tarif des constats et du remorquage des véhicules.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2022-37 Règlement 534-93 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de prévoir les interdictions et les limites applicables sur la Place du 350^e

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 534-93 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de prévoir les interdictions et les limites applicables sur la Place du 350^e.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2022-38 Règlement 877-3 modifiant le règlement 877 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaire afin d'actualiser la liste des officiers désignés et de modifier les limites monétaires de la délégation

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 877-3 modifiant le règlement 877 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaire afin d'actualiser la liste des officiers désignés et de modifier les limites monétaires de la délégation.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2022-39 Règlement 879-2 modifiant le règlement 879 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds vert municipal afin d'y ajouter l'affectation de la taxe pour l'environnement et de modifier le type de dépenses pouvant être financées à même le fonds

Avis de motion est donné par madame la conseillère Carine Durocher

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 879-2 modifiant le règlement 879 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds vert municipal afin d'y ajouter l'affectation de la taxe pour l'environnement et de modifier le type de dépenses pouvant être financées à même le fonds.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2022-40 Règlement 919-1 modifiant le règlement 919 décrétant une taxe sur le coefficient d'occupation du sol en milieu commercial et industriel pour l'année 2020 fin d'en modifier le titre et la méthode de calcul

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 919-1 modifiant le règlement 919 décrétant une taxe sur le coefficient d'occupation du sol en milieu commercial et industriel pour l'année 2020 fin d'en modifier le titre et la méthode de calcul.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2022-41 Règlement 707-151 modifiant le règlement de zonage 707 afin de prévoir des dispositions relatives à l'éclairage des serres agricoles

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 707-151 modifiant le règlement de zonage 707 afin de prévoir des dispositions relatives à l'éclairage des serres agricoles.

2022-439 Adoption - Projet de règlement 707-151 modifiant le règlement de zonage 707 afin de prévoir des dispositions relatives à l'éclairage des serres agricoles

IL est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement 707-151 modifiant le règlement de zonage 707 afin de prévoir des dispositions relatives à l'éclairage des serres agricoles soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2022-440 Présentation et dépôt – Projet de règlement 955 décrétant l'imposition d'une redevance au développement

CONSIDÉRANT l'avis de motion 2022-23 adopté le 4 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du projet de règlement 955 décrétant l'imposition d'une redevance au développement.

ADOPTÉE.

2022-441 Adoption – Règlement 631-47 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes pour l'année 2023

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le Règlement 631-47 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes pour l'année 2023.

ADOPTÉE.

2022-442 Adoption – Règlement 958 décrétant l'acquisition des lots 6 224 304 et 6 224 305 situés sur le boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 4 750 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le Règlement 958 décrétant
l'acquisition des lots 6 224 304 et 6 224 305 situés sur le boulevard
Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de
4 750 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2022-443 **Règlement numéro 940-1 modifiant le Règlement 940 décrétant des
travaux de remplacement d'équipements mécaniques à l'usine
d'épuration des eaux et décrétant à cette fin une dépense de 2 650 000 \$
et un emprunt de 2 150 000 \$ pour en acquitter le coût, afin d'augmenter
l'emprunt à un montant de 2 650 000 \$ et de retirer l'affectation de
500 000 \$ prévue audit règlement
Emprunt Temporaire
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 940-1 modifiant le Règlement 940
décrétant des travaux de remplacement d'équipements mécaniques à l'usine
d'épuration des eaux et décrétant à cette fin une dépense de 2 650 000 \$ et
un emprunt de 2 150 000 \$ pour en acquitter le coût, afin d'augmenter
l'emprunt à un montant de 2 650 000 \$ et de retirer l'affectation de 500 000 \$
prévue audit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires
municipales et de l'Habitation le 25 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère
Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe
financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant
n'excédant pas 2 650 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

2022-444 **Adoption second projet – P.P.C.M.O.I. no 2022-080
Permettre un usage accessoire de dégustation de bière
1015, boulevard Lionel-Boulet
Brasseurs du Moulin**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant
pour permettre un usage accessoire de dégustation de bière au
1015, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2022-077 du 6 juillet 2022,
le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite
demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2022-378 adoptée lors de la
séance générale du 12 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble n° 2022-080 afin de permettre un usage accessoire de dégustation de bière.

Le tout, tel que présenté, sur les plans concepts déposés de Blanchette Architectes, dossier 2131 en date du 21 juin 2021.

Le bâtiment principal est sis au 1015, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 224 326 du cadastre officiel du Québec, dans la zone I-208.

ADOPTÉE.

2022-445 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-097**
Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal
321, boulevard de la Marine
McDonald's

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-108 du 5 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-097 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal et la modification d'une aire de stationnement sis au 321, boulevard de la Marine, le tout, tel que présenté sur les plans concepts révisés de la compagnie MRA Architecture et Design, dossier « Restaurant McDonald's », en date du 29 septembre 2022.

Le bâtiment principal est sis au 321, boulevard de la Marine sur le lot 6 149 046 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-502.

ADOPTÉE.

2022-446 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-106**
Permettre l'installation d'un équipement attenant à un bâtiment principal
1041, boulevard Lionel-Boulet
Pierres Royales

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-110 du 5 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-106 afin de permettre l'installation d'un équipement attenant au bâtiment principal sis au 1041, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de la compagnie Slab Innovation, dossier « Pierre Royale Bâtiment », en date du 13 septembre 2022, conditionnellement à ce que l'équipement soit aux mêmes couleurs que le bâtiment principal.

Le bâtiment principal est sis au 1041, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 224 313 du cadastre officiel du Québec, dans la zone I-208.

ADOPTÉE.

2022-447 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-108**
Permettre l'installation d'une enseigne détachée
2020, boulevard René-Gaultier
Maxi

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-112 du 5 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-108 afin de permettre l'installation d'une enseigne détachée sise au 2020, boulevard René-Gaultier, le tout tel que présenté sur les plans concepts de la compagnie Nova Art Design, dossier « VAR-15-08-2022-001 » en date du 3 octobre 2022.

Le bâtiment principal est sis au 2020, boulevard René-Gaultier sur le lot 6 146 640 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-455.

ADOPTÉE.

20h17 Madame la conseillère Carine Durocher déclare son intérêt dans le prochain point (propriétaire de l'immeuble) et sort de la salle

2022-448 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-109**
Permettre la réfection et la réparation de la galerie
313, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-107 du 5 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2022-109 afin de permettre les travaux de réparation et d'entretien de la galerie attenante au bâtiment principal en cour avant et latérale, le tout, tel que décrit par le requérant dans la description des travaux datée du 28 septembre 2022.

Le bâtiment principal est sis au 313, rue Sainte-Anne sur le lot 6 003 360 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-644.

ADOPTÉE.

20h18 Madame la conseillère Carine Durocher entre

**2022-449 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2022-107
Permettre l'installation d'enseignes murales
1777, route 132
IGA Extra**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2022-109 du 5 octobre 2022 d'accepter partiellement la demande de P.I.I.A no 2022-107;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce refus partiel, le requérant a déposé des plans conformes aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et à la satisfaction du Service de l'urbanisme et environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A no 2022-107 visant la modification de l'enseigne murale sur le boîtier « Yuzu », l'ajout de l'enseigne murale composée de lettre détachées « Rachelle Bery » et le remplacement des enseignes murales composées des lettres détachées « IGA Extra », le tout, tel que présenté sur les plans concepts de la compagnie International Néon, dossier « 59656 » en date du 11 octobre 2022.

Le bâtiment principal est sis au 1777, route 132 sur le lot 6 224 783 du cadastre officiel du Québec, dans la zone M-516.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire suppléant invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

**2022-450 Demande d'approbation dérogation mineure n° 2022-103
Permettre une augmentation du nombre et de la superficie des enseignes murales
1777, route 132
IGA Extra**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin permettre une augmentation du nombre et de la superficie des enseignes murales;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2022-111 du 5 octobre 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 20 octobre 2022 invitant toute personne intéressée à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2022-103 afin de permettre une augmentation du nombre et de la superficie des enseignes murales.

Le tout, tel que présenté sur les plans concepts de la compagnie International Néon, dossier 59655, déposés au service de l'urbanisme en date du 11 octobre 2022. Le projet vise à permettre l'installation de 4 enseignes sur la façade principale (au lieu de 3 autorisées par le règlement) et de porter la superficie totale d'affichage sur la façade principale à 22 m² au lieu de 10 m².

Le bâtiment principal est sis au 1777, route 132 sur le lot 6 224 783 du cadastre officiel du Québec, dans la zone M-516.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire suppléant invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

**2022-451 Demande d'approbation dérogation mineure n° 2022-050
Régulariser l'implantation d'un garage de stationnement en structure isolée
46-48, rue Jodoin**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation d'un garage de stationnement en structure isolée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2022-102 du 14 septembre 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 21 octobre 2022 invitant toute personne intéressée à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure n° 2022-050 afin de régulariser l'implantation d'un garage de stationnement en structure isolée.

Le tout, tel que présenté sur le certificat de localisation de Christian Lajoie, dossier # 37 604, minute 4149 en date du 4 mai 2022.

Le bâtiment principal est sis au 46-48, rue Jodoin sur le lot 6 003 578 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-608.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2022-452 Mandat pour l'application des règlements
Patrouilleurs neige**

IL est proposé madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE mandater messieurs Jean-Claude Langlois et Laurent Cyr pour l'application des règlements 529 concernant les nuisances, RM-VAR-204 concernant la circulation, RM VAR 205 sur le stationnement de nuit en période hivernale ainsi que 798 sur le déneigement des aires de stationnement privées et de les autoriser à émettre des constats d'infractions en vertu desdits règlements pour la période hivernale du 1^{er} décembre 2022 au 31 mars 2023.

ADOPTÉE.

2022-453 Résiliation – Mandat de gestion des programmes de camps de jour de la Ville de Varennes 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 2022-059 adoptée par le conseil municipal le 7 février 2022;

CONSIDÉRANT le mandat de gestion des programmes de camps de jour octroyé à l'entreprise Gestion Vincent et Limoges inc. pour les années 2022 à 2024;

CONSIDÉRANT l'ouverture prochaine du centre multifonctionnel et la nécessité de réévaluer le mandat dans sa forme actuelle;

CONSIDÉRANT la volonté mutuelle des parties de mettre fin au mandat actuel;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 2125 du *Code civil du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes résilie le mandat de gestion des programmes de camps de jour octroyé à l'entreprise Gestion Vincent et Limoges inc., pour les saisons 2023 et 2024, le tout, sans frais ni pénalité.

ADOPTÉE.

2022-454 Octroi de contrat – Services professionnels en évaluation foncière

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573.1 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* en matière d'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour les services professionnels en évaluation foncière;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions conformes;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la secrétaire du comité d'analyse en date du 12 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Les Évaluations Cévimec-BTF inc. le contrat de services professionnels en évaluation foncière pour les années 2023-2024 et 2025 avec l'option de 3 années supplémentaires soit 2026-2027 et 2028, au montant de 1 973 959,66 \$ incluant les taxes.

Ces dépenses sont affectées au fonds d'administration.

ADOPTÉE.

2022-455 Octroi de contrat – Fourniture et installation d'équipements audiovisuels – Centre multifonctionnel (2e appel d'offres)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'équipements audiovisuels – Centre multifonctionnel (2e appel d'offres);

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions;

CONSIDÉRANT que l'une des soumissions est non-conforme;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la direction générale division bureau de projets en date du 4 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements audiovisuels pour le Centre multifonctionnel au plus bas soumissionnaire conforme, soit, Décibel audio inc., au montant de 362 925,22 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à sa soumission du 2 novembre 2022.

Certificat du trésorier numéro 3750

ADOPTÉE.

2022-456 Octroi de contrat – Parc des Mousaillons – Module de jeux

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice des Services Récréatifs et communautaires en date du 3 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Tessier Récréo-Parc inc. un contrat pour l'acquisition et l'installation d'un module de jeux au parc des Mousaillons pour un montant de 66 885,33 \$ incluant les taxes. Ce montant inclus un montant de 1752,67 \$ taxes incluses pour l'installation d'un module de jeux de type Spinneround. Le tout, conformément à son offre du 28 octobre 2022 jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D'OCTROYER à Unova un contrat pour l'acquisition d'un module de jeux de type Spinneround avec plate-forme pour un montant de 20 963,48 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 28 septembre 2022 jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Ces dépenses sont affectées au Fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificats de la trésorière numéro 3715A et 3715B

ADOPTÉE.

2022-457 Octroi de contrat – Centre multifonctionnel – Section Bar

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, division bureau de projets en date du 13 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Les Cuisines Équinoxe inc. un contrat pour la fourniture et l'installation de la section Bar du Centre Multifonctionnel pour un montant de 58 050,88 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 23 septembre 2022 jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D'AFFECTER cette dépense au surplus accumulé non affecté.

Certificat de la trésorière numéro 3737

ADOPTÉE.

2022-458 Octroi de contrat – Centre multifonctionnel – Cuisiniste – Section Laverie

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, division bureau de projets en date du 28 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Les Cuisines Équinoxe inc. un contrat pour la fourniture et l'installation de la section laverie de la cuisine du Centre Multifonctionnel pour un montant de 47 070,77 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 7 octobre 2022 jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

D'AFFECTER cette dépense au surplus accumulé non affecté.

Certificat de la trésorière numéro 3738.

ADOPTÉE.

2022-459 Octroi de contrat – Complexe Aquatique – Plans d'architecture

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice des Services Récréatifs et communautaires en date du 25 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Architecte Duquette un contrat pour la réalisation de plans d'architecture pour la modification de l'entrée du complexe aquatique pour un montant de 25 984,35 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre du 11 juillet 2022 jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

La dépense est conditionnelle à l'approbation du transfert budgétaire ci-joint.

Certificat de la trésorière numéro 3741

ADOPTÉE.

2022-460 Octroi de contrat – Travaux de pompage d'urgence au poste Rivières-aux-pins et à l'intersection de la route 132 et du boulevard de la Marine

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des Travaux publics en date du 24 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Sanivac® MONTRÉAL un contrat pour des travaux de pompage d'urgence au poste Rivières-aux-pins et à l'intersection de la route 132 et du boulevard de la Marine pour un montant de 81 034,40 \$ incluant les taxes, le tout, conformément à son offre jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

La dépense sera financée par la réserve financière d'assainissement des eaux.

Certificat de la trésorière numéro 3746

ADOPTÉE.

2022-461 Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés Période 2023-2024 et possibilité pour 2024-2025 / 2025-2026

ATTENDU QUE la Ville de Varennes a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU QUE les articles 29.9.2 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.2 du Code municipal permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG);

ATTENDU QUE la Ville de Varennes désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (Pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes avait auparavant adhéree à ce regroupement d'achats pour l'appel d'offres numéro 2022-0429-01 effectué par le CAG;

ATTENDU QUE le dernier appel d'offres effectué par le CAG portant le numéro 2022-0429-01, originalement sur 3 ans, fut modifié pour une durée d'un an pour des raisons d'instabilité du marché, le CAG relance un appel d'offres portant le numéro 2023-8109-50 pour une durée de 3 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

QUE la Ville de Varennes confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE la Ville de Varennes consent à ce que l'UMQ délègue au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG), l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat;

QUE la Ville de Varennes confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CAG pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2026;

QUE la Ville de Varennes s'engage à compléter dans les délais fixés, les quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin via la plateforme LAC du CAG;

QUE la Ville de Varennes s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville de Varennes reconnaît que, selon la politique administrative du CAG, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0.6% versé au CAG et 0.4% à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus;

QUE la Ville de Varennes reconnaît, selon la politique administrative du CAG, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CAG et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500.00 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficier de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CAG.

ADOPTÉE.

2022-462

**Modification contractuelle – Parallèle 54 Expert-Conseil inc.
Services professionnels pour les travaux de reconstruction des rues
Guèvremont et Saint-André**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-430 adoptée par le conseil lors de la séance générale tenue le 2 novembre 2020 octroyant le contrat de services professionnels visant la reconstruction de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André à l'entreprise Parallèle 54 Expert-Conseil inc.;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 19 683,92 \$ taxes incluses à Parallèle 54 Expert-Conseil inc. pour l'ajustement d'honoraires des services professionnels afin d'obtenir une surveillance supplémentaire en chantier.

Cette modification contractuelle représente 20,77 % du contrat original.

Certificat de la trésorière numéro 3736

ADOPTÉE.

2022-463

**Modification contractuelle – Excavation Jonda inc.
Réfection de pavage de passages et sentiers**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-166 adoptée par le conseil lors de la séance générale tenue le 4 avril dernier octroyant le contrat de réfection de pavage de passages et sentiers à l'entreprise Excavation Jonda inc.;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 4 977,27 \$ taxes incluses à Excavation Jonda inc. pour des travaux supplémentaires, soit, le remplacement d'une clôture délimitant le passage piétonnier des propriétés privées.

Cette modification contractuelle représente 13,1 % du contrat original.
La dépense sera financée par le fonds d'infrastructure.

Certificat de la trésorière numéro 3740

ADOPTÉE.

**2022-464 Modification contractuelle – Aréo-Feu Ltée
Contrat de fourniture d'habits de combat**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-129 adoptée par le conseil lors de la séance générale tenue le 9 mars 2020 octroyant le contrat de fourniture d'habits de combat à l'entreprise Aréo-Feu Ltée pour trois années consécutives;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 30 149,00 \$ taxes incluses, au contrat d'Aréo-Feu Ltée pour l'achat d'habits de combat pour les pompiers.

Cette modification contractuelle représente 46,7 % du contrat original.

Certificat du trésorier numéro 3744

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2022-465 Transaction, quittance et entente de servitude
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe, Me Johanne Fournier, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la transaction, quittance et entente de servitude et tout acte en découlant entre la propriétaire du 146-150, rue Sainte-Anne et la Ville de Varennes; telle transaction, quittance et entente de servitude est annexée à la présente comme si au long reproduite;

ADOPTÉE.

**2022-466 Entente de déneigement du tronçon de la route 132 – Ministère des Transports
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice adjointe du Service des Travaux publics, Madame Caroline Brunet-Mathews, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente de déneigement du tronçon de la route 132 avec le ministère des Transports; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite;

ADOPTÉE.

2022-467 Mise à jour – Demande de subvention programme de la TECQ – Programmation numéro 3

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019- 2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE.

2022-468 Transferts budgétaires – Octobre 2022

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour octobre 2022 au montant de 856 426,00 \$ conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 2 novembre 2022 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

2022-469 Amendement à l'entente concernant l'application des règlements interdisant la distribution de certains sacs de plastique dans les commerces de détail sur le territoire de la municipalité régionale de Comté de Marguerite-D'Youville

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la MRC et la Ville de Varennes concernant l'application du règlement 853 ;

CONSIDÉRANT l'abrogation dudit règlement et l'adoption d'un nouveau règlement 956 sur l'interdiction des sacs de plastique ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender l'entente en conséquence ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Carine Durocher APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le Maire Martin Dampousse, et en son absence le Maire suppléant, et Me Johanne Fournier, directrice du Service des affaires corporatives & Greffe, à signer pour et au nom de la Ville de Varennes, l'amendement à l'entente concernant l'application des règlements interdisant la distribution de certains sacs de plastique dans les commerces de détail sur le territoire de la municipalité régionale de Comté de Marguerite-D'Youville, tel amendement est joint à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

2022-470

Demande d'appui – Démarche de mise à jour du Plan métropolitain de gestion de matières résiduelles – Distribution du Publisac

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de son Plan métropolitain de gestion en matières résiduelles, la Communauté métropolitaine a comme orientation de respecter la hiérarchie des 3RV-E, en mettant l'emphase sur la réduction à la source des matières résiduelles et le réemploi;

CONSIDÉRANT que le règlement 2016-63 sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, tel que modifié, indique que « la gestion des circulaires doit être faite selon l'approche d'une distribution volontaire plutôt que systématique»;

CONSIDÉRANT que deux municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal, soit Mirabel et Montréal, ont règlementé la distribution d'articles publicitaires et que d'autres municipalités s'apprêtaient à suivre cet exemple, et ce, afin de réduire à la source la quantité de matière résiduelle produite sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que suivant le rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs de la Ville de Montréal relatif à la consultation publique sur le contrôle des circulaires, il est estimé que l'équivalent d'environ 11% du total des matières qui transitent par un centre de tri sont des circulaires, soit environ 17 014 tonnes pour la Ville de Montréal seulement, ce qui, reporté à l'échelle de la Communauté métropolitaine de Montréal, représenterait des dizaines de milliers de tonnes de ces articles publicitaires non demandés deviennent inévitablement des matières résiduelles gérées par les municipalités;

CONSIDÉRANT que, par l'adoption de règlements visant la distribution d'articles publicitaires, les municipalités ont pour principal objectif de limiter leur distribution uniquement à ceux qui souhaitent les recevoir et ainsi limiter la production à la source;

CONSIDÉRANT que dans son plan d'action environnemental, la Société canadienne des postes, société publique, vise notamment la carboneutralité et qu'elle met de l'avant un objectif de « zéro déchet », lesquels sont des objectifs nobles, mais que leur atteinte semble se limiter qu'à ses sphères d'activités intrinsèques, car lorsqu'il est question de ses intérêts commerciaux, elle semble indifférente à ces questions puisque ses actions nuisent à l'atteinte de ces mêmes objectifs pour les municipalités;

CONSIDÉRANT les préoccupations exprimées par le ministre du Patrimoine canadien et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, qui concernent l'accès des citoyens à leurs informations locales;

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE demander à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et responsable de la Société canadienne des postes, l'honorable Helena Jaczek, et au ministre du Patrimoine canadien et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, et à cette société d'État de participer à un comité regroupant les principaux intervenants concernés et ayant pour mandat de trouver des solutions aux enjeux liés à la gestion des matières résiduelles qui respectent le principe reconnu de la hiérarchie des 3RV-E, tout en tenant compte des préoccupations d'accès à l'information locale par les citoyens;

DE demander à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et responsable de la Société canadienne des postes, l'honorable Helena Jaczek, d'imposer un moratoire à la Société canadienne des postes pour tout nouveau projet de distribution d'articles publicitaires d'ici à ce que ce comité émette des recommandations;

DE transmettre cette résolution aux honorables Justin Trudeau, premier ministre, Helena Jaczek, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, et Pablo Rodriguez, ministre du Patrimoine canadien et lieutenant du Québec ainsi qu'aux députés fédéraux de la région montréalaise;

DE transmettre cette résolution aux membres de la Communauté métropolitaine de Montréal et de leur demander de communiquer leur appui à cette démarche au premier ministre, à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et à leur député fédéral.

ADOPTÉE.

2022-471

Communauté métropolitaine de Montréal

Demande de renouvellement de la contribution financière du gouvernement du Québec au Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole de la CMM

CONSIDÉRANT que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), entré en vigueur le 12 mars 2012, reconnaît que le territoire métropolitain comporte une réalité rurale qui présente des défis particuliers quant au maintien de la vitalité économique et sociale au sein des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT que le PMAD vise l'augmentation de 6 % de la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine;

CONSIDÉRANT que les 19 municipalités rurales de la CMM, dont certaines municipalités composent la Municipalité régionale de comté de Marguerite D'Youville, renferment 42 % des 220 353 hectares du territoire agricole du Grand Montréal;

CONSIDÉRANT que le caractère rural de certaines municipalités de la CMM limite leur capacité de développer leur territoire, ce qui les désavantage au niveau financier par rapport aux autres municipalités métropolitaines et péri métropolitaines;

CONSIDÉRANT que, en complémentarité avec le milieu urbain, ces municipalités participent à la dynamique territoriale du Grand Montréal;

CONSIDÉRANT que pour la période 2019-2022, la CMM et le gouvernement du Québec financent à parts égales le Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole à hauteur de 20 M\$;

CONSIDÉRANT que le Programme permet aux 19 municipalités rurales d'investir dans des projets structurants sans élargissement de l'assiette foncière qui serait obtenue au détriment de la préservation des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que ce Programme constitue un projet pilote qui a démontré sa pertinence et que les municipalités rurales souhaitent qu'il soit renouvelé pour cinq ans;

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest de convenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal d'une nouvelle convention de subvention prévoyant une aide financière totale de 12,5 M\$ pour les années 2023 à 2027 inclusivement, afin de poursuivre la mise en œuvre du Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole;

D'ACHEMINER une copie certifiée conforme de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la députée du comté de Verchères et à la ministre régional responsable de la région de la Montérégie, Mme Suzanne Roy, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, au ministre des Finances, M. Éric Girard et à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia LeBel;

D'AUTORISER le directeur général et la directrice du Services des Affaires corporatives et du Greffe à signer tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2022-472 Comité culturel, patrimoine et toponymie
Nomination d'un membre**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que monsieur Philippe Durocher, coordonnateur arts, culture et événements, soit nommé secrétaire du Comité culturel, patrimoine et toponymie en remplacement de monsieur Marc Giard, à compter des présentes.

ADOPTÉE.

**2022-473 Comité consultatif d'urbanisme
Renouvellement du membre du siège 2**

CONSIDÉRANT que le mandat de certains membres du Comité consultatif d'urbanisme vient à échéance le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT le désir du membre actuel de renouveler son mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes renouvelle le mandat de Madame Caroline Charland pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE.

2022-474 **Mission diplomatique COP 27
Remboursement de dépenses**

ATTENDU que monsieur le Maire Martin Damphousse, à titre de premier vice-président de l'UMQ et président du comité des changements climatiques, est délégué par l'UMQ pour participer à la Mission diplomatique de la COP 27;

ATTENDU l'invitation de National Focal Point (NFP) conjointement avec United Nations Framework Convention on Climate Change Secretariat (UNFCCC Secretariat) pour le Congrès COP 27 se déroulant à Charm el-Cheikh, en Égypte du 4 au 15 novembre 2022;

ATTENDU que certains frais seront engagés à des fins municipales;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le remboursement des frais engagés à des fins municipales et non couverts par l'UMQ pour la participation de monsieur le Maire Martin Damphousse à cette mission.

ADOPTÉE.

2022-475 **Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
Budget 2023 – Quote-part supplémentaire 2022**

ATTENDU que le 26 octobre 2022, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté une quote-part supplémentaire pour l'exercice financier 2022;

ATTENDU que le 26 octobre 2022, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2023;

ATTENDU que le 26 octobre 2022, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour les immobilisations 2023;

ATTENDU qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Varennes;

ATTENDU que le montant des quotes-parts a été transmise à la Ville de Varennes;

ATTENDU que la quote-part supplémentaire de l'exercice financier 2022, le budget 2023 incluant les immobilisations doivent être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur le conseiller Guillaume Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la quote-part supplémentaire de 2022, le budget et les immobilisations 2023 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'Administration le 26 octobre 2022.

Certificat de la trésorière numéro 3748

ADOPTÉE.

**2022-476 Régie intermunicipale du Centre multisports régional
Quote-part supplémentaire 2022**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes verse à la Régie intermunicipale du Centre multisports régional une quote-part supplémentaire pour l'année 2022 au montant de 61 440,00 \$.

Certificat de la trésorière numéro 3742

ADOPTÉE.

**2022-477 Mise à jour – Application des règlements, délégation, Service de
l'urbanisme et de l'environnement – Novembre 2022**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes doit désigner des responsables pour l'application de règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les personnes désignées en annexe A des présentes soient et sont désignées à titre d'officier responsable de l'application des règlements mentionnés en annexe B des présentes et, par conséquent, apte à émettre des constats d'infraction.

ADOPTÉE.

**2022-478 Nomination – Conseillère ressources humaines
Service des ressources humaines**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme l'embauche de Karine Duval au poste de
Conseillère ressources humaines, poste cadre contractuel à temps complet, à
compter du 31 octobre 2022.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si
au long reproduites.

ADOPTÉE.

2022-479

Mouvement du personnel

**Convention et personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et
substitut**

IL est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du
personnel – convention et personnel permanent, régulier, auxiliaire,
occasionnel et substitut* numéro MP-2022-11 préparé et rédigé par le Service
des ressources humaines en date du 3 novembre 2022.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui
donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Dépôt d'une pétition de mille (1 000) noms concernant le projet de
déplacement du stationnement du complexe aquatique à l'occasion des
travaux de construction effectués par l'école secondaire Le Carrefour;
- Demande de proposition d'une solution alternative à l'emplacement du
stationnement afin d'éviter de réduire les espaces verts à proximité de
l'école secondaire Le Carrefour;
- Demande de prioriser les espaces verts autour de l'école secondaire Le
Carrefour;
- Demande à la Ville de revoir son contrat avec l'école secondaire, lequel
oblige celle-ci à fournir un stationnement aux usagers du complexe
aquatique;
- Demande d'accès aux statistiques de fréquentation des bains libres et
d'utilisation des cases de stationnement de même qu'au nombre de plaintes
reçues eu égard au stationnement;
- Doléances quant aux informations reçues par le Centre de services
scolaires des Patriotes.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire suppléant lève l'assemblée à 21 h 33.

Le maire suppléant,

*La directrice du Service des Affaires
corporatives et du Greffe,*

Benoit Duval

Me Johanne Fournier, OMA